



Conseil régional du Centre – Val de Loire
9, rue Saint Pierre-Lentin
CS 94117
45041 Orléans Cedex 1
Tél : 02 38 70 30 30 – Fax : 02 38 70 31 18
www.regioncentre-valde Loire.fr

Délibération de l'Assemblée Plénière

DAP N° 21.03.05A

OBJET : Affectation du résultat 2020

Le Conseil régional, réuni en Assemblée Plénière le **23 juillet 2021**, après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil régional ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 4312-9 et R.4312-7 ;

Vu l'adoption du Compte Administratif 2020 ;

Considérant qu'il y a lieu, dans le cadre de la M71 d'affecter les résultats de clôture de l'exercice précédent constatés au Compte Administratif ;

Considérant que le résultat à affecter est le résultat de la section de fonctionnement ;

Considérant que ce résultat doit être prioritairement affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement ;

1. de constater le déficit de la section d'investissement du compte administratif 2020 à hauteur de 190 421 421,93 €
2. de constater le résultat de la section de fonctionnement du compte administratif 2020 à hauteur de 207 205 701,95 €,
3. d'affecter le résultat à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour un montant de 190 421 421,93 € (compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »)
4. d'affecter le solde disponible soit 16 784 280,02€ au financement de la section de fonctionnement (compte 002 excédents de fonctionnement reporté) :

FONCTIONNEMENT	
Excédent de clôture Région	+ 207 205 701,95
Affectation du résultat (compte 1068)	- 190 421 421,93
Report au 002	+ 16 784 280,02

Le Président du Conseil régional,


François BONNEAU

SIGNE ET AFFICHE LE : 26 JUILLET 2021

N.B. : Le Président susnommé certifie le caractère exécutoire de cette décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'ORLEANS, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLEANS CEDEX 1, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.